

Affaire 02-270422

Marché public de construction de la piscine municipale – autorisation de signature des actes d'engagement des lots 1 à 7

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 21 avril 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 17

Absents: 06

Procurations: 06

Total des votes : 23

Secrétaire de séance : Joan DORO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le VINGT-SEPT AVRIL à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS: Johnny PAYET Maire — Sabine IGOUFE 1ère adjointe — Jean Yves FAUSTIN 2ème adjoint — Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe — Joan DORO 4ème adjoint — Gina DALLEAU 5ème adjointe — Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe — François FRUTEAU DE LACLOS 8ème adjoint — Sonia ALBUFFY conseillère municipale — Erick BOYER conseiller municipal — Alain RIVIERE conseiller municipal — Luçay CHEVALIER conseiller municipal — Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale — Mickaël PAYET conseiller municipal — Sophie ARZAL conseillère municipale — BOYER Yannick conseiller municipale — Sylvie LEGER conseillère municipale

ABSENT(S): Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S): Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint à François FRUTEAU DE LACLOS 8ème adjoint — Micheline CLAIN conseillère municipale à Johnny PAYET Maire — Sandra GRONDIN conseillère municipale à Joan DORO 4ème adjoint — Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Jean Yves FAUSTIN 2ème adjoint — Victorien JUSTINE conseiller municipal à Luçay CHEVALIER conseiller municipal

AFFAIRE N°02-270422

Marché public de construction de la piscine municipale – autorisation de signature des actes d'engagement des lots 1 à 7

Le Maire rappelle que la Commune de La Plaine des Palmistes a lancé un marché public de travaux, pour la construction d'une piscine municipale, afin de permettre d'étoffer son offre d'activités physiques et sportives, en direction principalement des publics scolaires. Le montant des travaux était estimé à 6 994 841,81 euros HT initialement. Pour mémoire, un plan de financement modificatif définitif a été voté en date du 30 mars 2022. Le montant de l'opération a été estimé (révisions de prix comprises) à 12 641 783,76 euros TTC, dont 8 913 668,35 € HT pour les travaux.

L'opération est allotie comme suit :

Lot 1 : Macro lot	Lot 2 : Electricité (Courant Fort / Courant Faible)	
Lot 3 : Traitement des eaux	Lot 4 : Production eau chaude sanitaire	
Lot 5 : Plomberie / sanitaire / protection incendie / Climatisation / Ventilation / chauffage	Lot 6 : Piscine (conclu selon la procédure adaptée)	
Lot 7 : Jardins		

Modalités de déroulement de la consultation

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 9 novembre 2021, afin de lancer une procédure formalisée de type appel d'offres européen restreint, suivant les articles L.2124-2, R 2124-1 et R.2124-2.2° du code de la commande publique. La date limite de remise des candidatures a été fixée au 07 décembre 2021 à 12

A l'issue de cette publication, 27 plis ont été réceptionnés dans les délais par voie dématérialisée :

Lot 1	Lot 2	
- SBTPC/SBTPL - GTOI - SPP - GTA MAYOTTE	- TEGIS - SATELEC - ATEXIA - INEO - IRELEC - PEFC - AROS - STESI	
Lot 3 - CEGELEC - BOURBON FROID - AXIMA	Lot 4 - BOURBON FROID - CEGELEC - AXIMA - GAIA - ECOLOBEAU - SOWATT THERMIK	usé de réception en préfecture

Arcuse de réception en prefecture
974-219740065-20220427-DCM02-27042022-DE
Date de télétransmission : 05/05/2022
Date de réception préfecture : 05/05/2022

Lot 5		Lot 6	
- - - - - Lot 7	AXIMA BOURBON FROID CEGELEC GAIA AVENIR FLUIDES PEFC	- INOXEO - HSB - ZELLER France	
- - - -	JARDIN CREOLE SAPEF ESPACE VERT ENVIRONNEMENT EGB THIERRY CONSTRUCTION LA MARE ESPACES VERTS		

Après examen des capacités administratives, techniques et financières en date du 19 janvier 2022, la commission d'appel d'offres a admis 22 candidats à remettre une offre. Les candidats suivants ont donc été invités à remettre cette offre avant le 07 mars 2022 à 12H00 (9h00, heure de Paris) :

Lot 1		Lot 2	
_	SBTPC/SBTPL	•	TEGIS
-	GTOI	-	SATELEC
-	SPP	-	ATEXIA
		-	INEO
		-	STESI
Lot 3		Lot 4	
_	CEGELEC	-	BOURBON FROID
-	BOURBON FROID	-	CEGELEC
	AXIMA	-	AXIMA
Lot 5		Lot 6	
-	AXIMA	-	INOXEO
-	BOURBON FROID	-	HSB
	CEGELEC	-	ZELLER France
Lot 7			
-	JARDIN CREOLE		
-	SAPEF		

Synthèse de la décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres

Pour chaque lot, le règlement de la consultation prévoyait que la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectue par application des critères de jugement des offres suivants :

1- Prix: 30%

2- Valeur technique: 20%

3- Démarche environnementale et sociétale : 20%

4- Délai: 30%

Réunie le 23 mars 2022, la Commission d'Appel d'offres, après examen du rapport d'analyse des offres et la proposition d'attribution faite par le maître d'œuvre de l'opération, a attribué le marché comme suit :

Lot 1 : SBTPC SOGEA	Lot 2 : TEGIS	
Montant en € HT :5 790 000	Montant en € HT : 406 155,00	
Lot 3 : CEGELEC TUNZINI	Lot 4 : CEGELEC TUNZINI	
Montant en € HT : 698 959,56	Montant en € HT : 598 564 564,10	
Lot 5 : CEGELEC TUNZINI	Lot 7 : JARDIN CREOLE	
Montant en € HT : 265 792,84	Montant en € HT : 77 153,00	
Pour le lot 6, l'attribution a été faite sur avis du Collège des Elus siégeant en MAPA, dès lors que ce lot a fait l'objet d'un procédure adaptée pour ses mesures de publicité et de mise en concurrence		
Lot 6 : ZELLER		
Montant en € HT : 1 076 443,35		

Il est précisé que l'ensemble des titulaires des différents lots est en règle avec les législations fiscales et sociales. Lors de la mise au point, il a été demandé aux différents titulaires de communiquer un calendrier financier prévisionnel.

L'ensemble des documents relatifs à cette affaire est consultable auprès des services de la Direction Ressources.

A titre d'information complémentaire, la signature des actes d'engagement pour chaque lot et le respect des formalités de transmission préalable du dossier de marché au service de contrôle de légalité de la Préfecture seront effectués dès lors que la commune aura reçu l'accord de financement définitif pour le projet de construction de la piscine municipale, au titre du dispositif de plan de relance « REACT EU ».

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3** abstentions (Sophie ARZAL, Yannick BOYER et Sylvie LEGER),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- PREND ACTE de la décision d'attribution des lots 1 à 7 du marché public de construction de la piscine municipale, passé selon la procédure d'appel offres européen restreint, prise par la commission d'appel d'offres du 23 mars 2022 dans les conditions précitées,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement avec les titulaires des lots 1 à 7 du marché public de construction de la piscine municipale, passé selon la procédure d'appel d'offres européen restreint, en application de la décision de la commission d'appel d'offres du 23 mars 2022,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Accusé de réception en préfecture
Outrigles tast la framission : 05/05/2022
Date de réception préfecture : 05/05/2022

Pour copie conforme,

Møire,